

VILLERS ²⁹ infos

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VILLERS MARMERY

FÉVRIER 2004



LE MOT DU MAIRE

En cette nouvelle année 2004, le personnel communal, le conseil municipal et moi-même souhaitent à tous les Villeriots et toutes les Villeriotes une très bonne et heureuse année.



J'émet un souhait en ce début d'année, comme le veut la tradition. Je voudrais que lorsqu'une rumeur naît, vous savez, la rumeur de fond, basée sur le "il paraît que, l'on m'a dit que, je vous assure, c'est vrai", fait pour discréditer une personne, une famille ou l'action du conseil municipal soit étouffée

suite p. 2 -->

DE VOUS À NOUS, DE NOUS À VOUS...

Profitons de ce numéro 29 de Villers infos pour marquer une pause et pour établir une sorte de bilan. Depuis le premier numéro de VILLERS infos, en octobre 1995, du temps a passé : les journaux se sont succédés, à un rythme que nous avons voulu le plus régulier possible.

Notre objectif, depuis le premier numéro, a toujours été :

- de vous informer, car c'est le devoir d'un Conseil Municipal d'informer la population sur les décisions qu'il a prises ;
- d'ouvrir un espace de communication, dans lequel vous pouvez, vous, présidents d'associations, ou simples particuliers, faire passer vos messages à l'ensemble de nos concitoyens ;
- de faire participer les enfants des écoles à la vie du village, en les impliquant dans un acte citoyen de communication.

Il suffit de reprendre les différents journaux pour se rendre compte que la réalité a dépassé nos espérances et nous en sommes ravis.

Notre plus grande satisfaction est d'avoir bâti, avec vous, un organe de communication apparemment apprécié de tous. Les nombreux articles contenus dans ce document sont la preuve que vous êtes aussi les acteurs de ce journal. Vous l'enrichissez par votre participation et c'est une bonne chose pour notre commune. C'est le signe d'un dynamisme général certain et nous souhaitons que cela continue encore longtemps...

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1/2
De vous à nous, de nous à vous.....	p. 1
État Civil.....	p. 3
Le Conseil vous informe :	
• Réunion du 30/10/03	p. 3/4
• Réunion du 11/12/03.....	p. 4
• Réunion du 15/01/04.....	p. 5
• Réunion du 02/02/04.....	p. 5
• Analyse d'eau du 11/12/03	p. 6
Boîte à idées	p. 7
Rédacteurs en herbe.....	p. 8/9
Images de Fêtes	p. 10/11
Connaissance du patrimoine (photo quiz)	p. 12
Mots Croisés	p. 12
Le coin des associations :	
• La section locale du S.G.V.	p. 13
• Les Sapeurs Pompiers.....	p. 13
• L'Éveil Socio-Culturel.....	p. 14
• La section locale de l'A.V.C.	p. 14/15
• Le Comité des Jeunes.....	p. 15
• Le Comité Saint Vincent	p. 15
• L'A.S.V.M.	p. 15/16
• Le Comité des Fêtes.....	p. 16
• L'A.S.A.	p. 16/17
• Le Club des Anciens	p. 17
Connaissance du patrimoine.....	p. 18
Bien de chez nous.....	p. 19
Image du passé.....	p. 20
Calendrier	p. 20
En bref	p. 20
Solution des Mots Croisés.....	p. 20



La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.
Téléphone : 03 26 97 92 68 - Site WEB <http://www.chez.com/rfernand/> - Mél : mairiedevillers.marmery@wanadoo.fr

LE MOT DU MAIRE (suite et fin)

par la vérité. Je souhaiterais que les personnes entendant ces rumeurs prennent le soin de vérifier le fondement de ces oui-dire auprès des intéressés afin que ces porteurs de rumeurs puissent faire leurs propres jugements en toute impartialité. Qu'ils demandent aux détracteurs la preuve de ce qu'ils avancent et cela par écrit. Comme le dit si bien le proverbe "les paroles s'envolent, mais les écrits restent". Ces contradicteurs, bien souvent, utilisent de telles pratiques soit pour blesser, et cela gratuitement, par jalousie ou pour des sentiments de rancune ; parfois même et cela est plus grave, pour des intérêts personnels à l'encontre de l'intérêt général qui devrait toujours l'emporter.

Ces personnes devraient consacrer leur énergie non pas à détruire la vie de leurs prochains, mais plutôt les aider à construire un avenir meilleur pour l'intérêt de tous.

Vous nous avez confié la gestion de votre commune, il est de notre devoir de respecter et d'appliquer les lois, les décrets et les réglementations, parfois difficiles à mettre en place, je l'admets, pour notre collectivité afin de toujours préserver vos droits et de mieux vous protéger.

Je rappelle à tous les habitants qu'une permanence des adjoints ou de moi-même est assurée tous les jours, sauf le mardi, et que vous avez également la possibilité d'assister à toutes les réunions du conseil municipal.

Nous sommes à votre entière disposition pour tous les renseignements sur le travail du conseil municipal et cela en toute transparence, c'est notre devoir !

Notre société, notre village doivent évoluer vers le haut et non pas vers le bas, nous ne devons pas nous refermer sur nous-mêmes et fuir nos responsabilités mais au contraire nous ouvrir vers les autres, vers l'extérieur pour le bien-être de chacun. C'est ce que je vous souhaite à toutes et à tous pour cette nouvelle année.

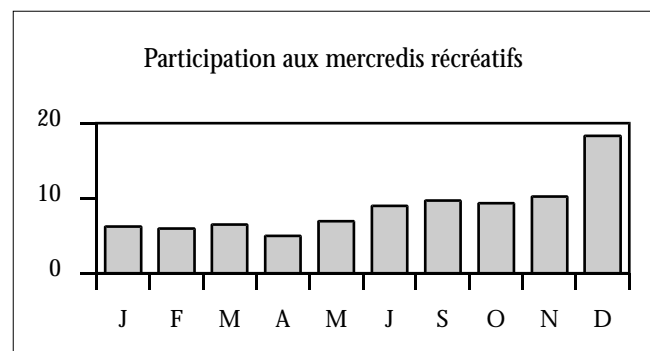
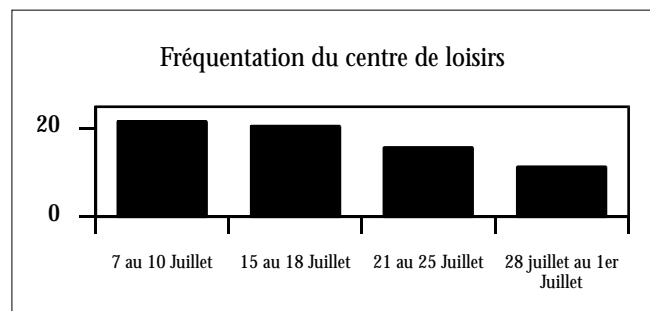
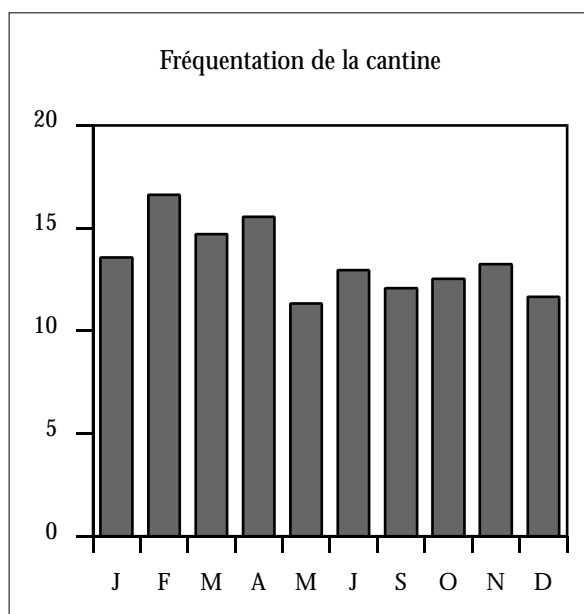
Le Maire

CANTINE, CENTRE AÉRÉ et MERCREDIS RÉCRÉATIFS

Souvenez-vous : quand nous avons décidé, parents, responsables de l'association Familles Rurales de Villers-Marmery et élus communaux, de nous lancer dans l'aventure "péri-scolaire", nous ne comptions que 9 enfants au maximum susceptibles de venir manger chaque midi à la cantine. Nous étions "sur le fil du rasoir" : un enfant de moins, et le service de repas ne pouvait plus être assuré. Nous avons dit, à l'époque, que monter une telle entreprise au sein de la Commune relevait du pari sur l'avenir...

Aujourd'hui, deux ans après le saut dans l'inconnu, l'avenir nous a rattrapé et nous pouvons être satisfaits de la façon dont les choses ont évolué.

Les quelques graphiques qui suivent vous donneront une idée de la santé du péri-scolaire pour l'année 2003...



RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2003

Le Conseil Municipal,

- Donne pouvoir à Monsieur LONGIS Laurent, Maire, afin de signer l'acte de cession du terrain restant dans le Lotissement 'La Côte Coulmier'.

- Donne pouvoir à Monsieur LONGIS Laurent, Maire, pour entamer la procédure d'élaboration et de mise au point de la convention précisant les conditions d'intervention des services de l'Équipement (A.T.E.S.A.T.) au service de la Commune.

- Décide de l'achat d'un photocopieur pour la Mairie. Le photocopieur actuel sera mis à disposition des Écoles.

- Émet un avis favorable à l'avenant n° 1 de l'étude diagnostic concernant la modification de profondeur des piézomètres installés à 35 m au lieu des 15 m prévus initialement dans le marché.

- Prend connaissance de la décision du groupe départemental "Périmètre de protection de la Marne" qui a émis un avis défavorable à la poursuite de la procédure d'établissement des périmètres de captage considérant que la présence du village, de la station d'épuration, des cultures et le projet de bassins d'infiltration constituent autant de risques potentiels de contamination d'une station de traitement. En conséquence, ce groupe considère que l'interconnexion avec le syndicat de la région de VERZY semble être la solution la mieux adaptée. La commission des eaux étudiera ce dossier après négociation des modalités de réalisation de ce raccordement avant toute décision définitive.

- Émet un avis favorable à l'installation d'une poutre porteuse d'un montant de 1 068.00€ H.T. lors de la construction de l'atelier communal compte-tenu que les fondations prévues se trouvaient sur le réseau d'eaux usées accédant à la station d'épuration.

- Émet un avis favorable au devis de fabrication et de pose de tableaux d'affichage d'un montant de 604.57 €.

- Émet un avis favorable au devis d'aménagement d'un placard dans les sanitaires d'un montant de 767.59 €.

Ces deux devis de l'Entreprise LECQ permettront de clore l'aménagement du hall d'accueil. Les travaux de sanitaires s'éleveront à 4 532.11€ avec des travaux en moins d'une part et l'installation d'un point d'eau à l'étage d'autre part non prévu initialement.

- Émet un avis favorable au devis établi par l'entreprise LECQ pour la pose d'un panneau à l'école d'un montant de 148.30 €.

- Émet un avis favorable aux devis de fourniture de panneaux par l'entreprise S.E.S. :

- Panneaux indicateurs des différents bâtiments : 3 156.96 €.

- Panneaux de limitation de vitesse à 40 km/h et panneaux de direction devant chez Monsieur HAUTEM Louis : 1 460.56 €.

- Émet un avis favorable au devis de l'entreprise HAUTEM électricité pour la réfection de l'éclairage public dans le lotissement "Le chemin de Courmelois" d'un montant de 12 959.75 €.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil les dégradations qui ont eu lieu sur la toiture de la salle polyvalente. Bien que, malgré la plainte déposée, Monsieur le Procureur ait classé le dossier faute de preuve évidente de responsabilité des enfants nommés, il y a lieu de faire effectuer les réparations afin d'éviter des dégâts supplémentaires suite aux mauvaises conditions atmosphériques qui vont survenir. Le montant du devis est de 751.08€ T.T.C. Le Conseil accepte cette dépense.

ÉTAT CIVIL

(du 21/10/03 au 09/02/04)

• Décès

M. Paul CHEMINON, le 07/01/04

• Naissances

Lucie FONTAINE, le 21/01/04 à Reims.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

- Décide d'effectuer des virements de crédits :
 - pour les travaux supplémentaires dans la rénovation du hall d'accueil d'un montant de 2 000 €.
 - pour l'organisation de deux représentations de l'association A TRAC.

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2003

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

INTERCONNEXION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE LA RÉGION DE VERZY DU RÉSEAU EAU POTABLE :

- Par douze voix pour et trois contre, approuve l'étude préliminaire établie par la D.D.A.F. de la Marne en retenant la solution de l'interconnexion avec le Syndicat Mixte de la Région de VERZY du réseau d'eau potable pour un montant total de 282 000 € H.T. et sollicite l'aide du Conseil Général et de l'Agence de Bassin Seine Normandie pour ces travaux.
- Décide de solliciter le concours de la D.D.A.F. de la Marne pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'alimentation en eau potable, amélioration de la qualité de l'eau par interconnexion avec le Syndicat Mixte de la Région de VERZY pour un montant de 24 855 € H.T.

CONTRAT TERRITORIAL VESLE-AMONT :

- Autorise le Maire à signer le contrat territorial VESLE - AMONT avec le S.I.A.B.A.V.E..

SYNDICAT MIXTE DE LA RÉGION DE VERZY (COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS) :

- Donne son accord pour le retrait du Syndicat Mixte de la Région de VERZY au titre de la compétence "Collecte et traitement des déchets ménagers" des communes de ST ETIENNE SUR SUIPPE, HEUTRÉGI-VILLE et AUMÉNANCOURT et du SIVOM de WARMERIVILLE
- Emet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe

BUDGET 2003 :

- Vote des modifications de budget et des virements de crédits de fin d'année.

ASSOCIATION SUCRE D'ORGE :

- Adopte la convention d'adhésion à l'association SUCRE D'ORGE sur la base de 6,10 € par habitant à compter de 2003 sur la base d'un engagement de trois années renouvelables avec une assurance de quatre places en crèche pour les enfants de la commune et habilite le Maire à signer la présente convention.

IMPASSE DEBAY :

- Sur demande du Notaire, afin de clôturer le dossier de l'Impasse DEBAY, accepte la déconsignation de la somme correspondant au règlement de cette parcelle par la commune à Mademoiselle DEBAY Jacqueline et le versement entre les mains du comptable municipal.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

- Décide de prévoir les charges sociales sur le budget de la commune pour le salaire de l'agent recenseur.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

SÉANCE DU 15 JANVIER 2004

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Adopte le projet d'aménagement "voirie et éclairage public" et décide de solliciter une subvention au titre de la D.G.E. 2004.
- Adopte le projet d'aménagement "assainissement eaux pluviales" de la rue Curie et décide de solliciter une subvention au titre de la D.G.E. 2004.
- Adopte le projet d'aménagement "voirie et éclairage public" de la rue et de la ruelle des Boblins et décide de solliciter une subvention au titre de la D.G.E. 2004.
- Décide de la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rue des Sous la Ville, rue Curie et rue des Boblins, sous la maîtrise d'œuvre du S.I.E.M.

L'effacement du réseau de télécommunications sera étudié dès réception du dossier.

Ces travaux seront réalisés sous réserve d'accord de la D.G.E. 2004.

- Désigne Madame BAZIN Magali en tant que Déléguée du Conseil auprès de l'Association SUCRE D'ORGE". Son rôle sera d'informer le Conseil du fonctionnement et de la situation financière de l'Association, sans en être Membre.
- Décide de virements de crédits sur les budgets afin de clôturer les comptes 2003.
- Décide par treize voix contre de ne pas participer financièrement au séjour avec nuitées de la classe de CE1-CM1-CM2 pour cette année 2004.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2004

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Considérant le cambriolage dans la salle polyvalente dans la nuit du 20 Janvier 2004 , donne délégation à Monsieur le Maire pour ester en justice contre ses auteurs dans le but de défendre les intérêts de la commune.
- Décide la réalisation d'un prêt à moyen terme d'un montant de 35 000 € à taux fixe de 3,85 % sur 10 ans pour couvrir les travaux de construction de l'atelier communal.
- Décide la réalisation d'un prêt à court terme d'un montant de 20 000 € à taux fixe de 2,70 % sur 3 ans pour consolider la ligne de trésorerie ouverte en 2003.

Le Maire

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : NE BRÛLEZ SURTOUT PAS VOS HOUSSES EN PLASTIQUE

Afin d'éviter le brûlage de matières plastiques nuisible pour la santé et l'environnement , le Parc Naturel Régional vous propose en 2004 de vous débarrasser gratuitement de vos housses d'emballage, ainsi que des intercalaires thermoformés, en vue d'un recyclage total.

Ainsi, les tournées se dérouleront :

- le jeudi 4 mars 2004
- les mercredi 12 et jeudi 13 mai 2004
- le jeudi 8 juillet 2004.

Pour bénéficier de cette prestation, il vous suffit de retourner le coupon que vous avez dû recevoir à l'adresse mentionnée ou encore, de prendre contact avec M. LALLEMENT au 03.26.59.44.44, à la Maison du Parc.

Dans la mesure du possible, il serait opportun de regrouper les points de collecte dans les communes et de rassembler les housses par petits paquets afin de faciliter le ramassage.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

ANALYSES DE L'EAU PRÉLEVÉE LE 11/12/2003 (laboratoire municipal et régional de Reims)

	Résultat	Unité	NORMES
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES			
Turbidité néphélogométrique	0,06	NTU	<2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE			
pH	7,47	unités pH	6,5<pH<9
Titre alcalimétrique complet	25,3	°F	
Titre hydrotimétrique	37,4	°F	
MINERALISATION			
Conductivité à 20°C	663	µS/cm	
PARAMÈTRES AZOTES ET PHOSPHORES			
Ammonium (en NH ₄)	<0,05	mg/l	<0,5
Nitrates (en NO ₃)	55,2	mg/l	<50
Nitrites (en NO ₂)	0	mg/l	<0,1
PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES			
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	12	n/ml	
MÉTABOLITES DES TRIAZINES			
Atrazine déséthyl	0,080	µg/l	<0,1
Atrazine-déisopropyl	0,050	µg/l	<0,1
Terbuméton-déséthyl	0,535	µg/l	<0,1
Terbuthylazin déséthyl	0,135	µg/l	<0,1
PESTICIDES AMIDES			
Oryzalin	<0,050	µg/l	<0,1
PESTICIDES DIVERS			
Cyprodinil	<0,050	µg/l	<0,1
Ethofumésate	<0,025	µg/l	<0,1
PESTICIDES NITROPHÉNOLS ET ALCOOLS			
Dinoseb	<0,025	µg/l	<0,1
Dinoterbe	<0,025	µg/l	<0,1
Ioxynil	<0,050	µg/l	<0,1
PESTICIDES TRIAZINES			
Atrazine	<0,055	µg/l	<0,1
Cyanazine	<0,050	µg/l	<0,1
Desmétryne	<0,025	µg/l	<0,1
Pendiméthaline	<0,025	µg/l	<0,1
Prométhrine	<0,025	µg/l	<0,1
Propazine	<0,025	µg/l	<0,1
Secbuméton	0,105	µg/l	<0,1
Simazine	0,055	µg/l	<0,1
Terbuméton	0,12	µg/l	<0,1
Terbuthylazin	0,155	µg/l	<0,1
Terbutryne	<0,025	µg/l	<0,1
PESTICIDES TRIAZOLES			
Flusilazol	<0,050	µg/l	<0,1
PESTICIDES URÉES SUBSTITUÉES			
Chrortoluron	<0,050	µg/l	<0,1
Diuron	<0,025	µg/l	<0,1
Isoproturon	<0,025	µg/l	<0,1
Linuron	<0,025	µg/l	<0,1
Métabenzthiazuron	<0,050	µg/l	<0,1
Néburon	<0,050	µg/l	<0,1

CONCLUSIONS SANITAIRES DE L'INGÉNIEUR D'ÉTUDES (Mme Danièle DENYS / D.D.A.S.S Châlons) :

Eau NON CONFORME pour les paramètres Physico-chimiques contrôlés. Teneur en **NITRATES** supérieure à la concentration maximale admissible fixée à 50 mg/l. L'eau peut être utilisée pour les usages sanitaires courants **mais ne doit pas être consommée par les nourrissons et les femmes enceintes**. S'assurer de l'environnement et du bon entretien de l'ensemble des installations d'eau potable (TRAITEMENT - STOCKAGE - RÉSEAU). Concernant le problème des NITRATES et/ou des PESTICIDES, une modification de la ressource est nécessaire.

Eau NON CONFORME aux exigences réglementaires physico-chimiques actuellement en vigueur. La teneur en **TEBUMÉTHON, TERBUTHYLAZINE, SECBUMÉTON, TERBUMÉTHON-DÉSÉTHYL ET TERBUTHYLAZINE-DÉSÉTHYL** dépasse la concentration maximale admissible fixée à 0,1 µg/l par substance individualisée ainsi que celle fixée à 0,5 µg/l pour la somme des substances mesurées (Décret n° 89-3 modifié du 3 janvier 1989).

L'eau reste utilisable pour les usages sanitaires et la consommation humaine, en effet le total des substances mesurées n'atteint pas les 2µg/l préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé. Le suivi reste maintenu pour cette année.

Concernant le problème des PESTICIDES, une modification de la ressource est nécessaire.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

GENDARMERIE NATIONALE

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Dans le cadre d'une réorganisation du travail des brigades de gendarmerie de la Marne, et afin d'augmenter la présence de ses personnels dans nos communes, à compter du 1er janvier 2004 la brigade de BEAUMONT SUR VESLE adoptera les nouveaux horaires d'ouverture de bureaux suivants :

Du LUNDI au SAMEDI, de 08 à 12 heures.

En dehors de ces créneaux, les appels téléphoniques destinés à la Brigade de Gendarmerie de BEAUMONT SUR VESLE seront déviés vers la brigade de TAISSY.

La continuité du service public sera assurée comme par le passé.

Brigade de Gendarmerie de BEAUMONT SUR VESLE
1, Route Nationale
51360 BEAUMONT SUR VESLE
Tél : 03.26.03.92.40
Fax : 03.26.08.37.83

COLLECTE DE SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu le MERCREDI 17 MARS, de 17h à 20h30

LA BOÎTE À IDÉES

Quad Club Champenois

51380 Villers Marmery
Tél. : 06 14 81 13 58

Un club de Quad est né à Villers. Son rôle est de réunir les propriétaires et les amateurs de ce nouveau loisir motorisé au sein d'un groupe encadré.

Des randonnées seront proposées tout au long de l'année.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Nicolas Rainon au 06 14 81 13 58.



Quad Club Champenois

RÉDACTEURS EN HERBE

Le cirque éducatif a visiblement inspiré les enfants, des plus petits aux plus grands...

J'ai vu "Los Diablos del Fuego"
Faire claquer leurs bolas sur des planches.

J'ai vu des Argentins
Vêtus de rouge, noir, doré, taper sur des tambours.

J'ai vu quatre Argentins
Claquer leurs bottes sur un rythme rapide.

J'ai vu une troupe d'Argentins
Avec leurs bolas enflammées.

J'ai vu des Argentins
Crier et pousser de drôles de cris.

J'ai vu la ravissante Yasmine Smart
Avec ses chevaux.

J'ai vu Yasmine
Avec sa magnifique robe bleue pailletée.

J'ai vu la belle Yasmine
Faire mettre ses chevaux par deux ou par trois.
C'était très bien ! Bravo Yasmine !

Barbara Serra CE1

J'ai vu les Diablos del Fuego
Avec des costumes rouges, noirs et dorés,
Danser en claquant des bottes,
Tambouriner à une vitesse incroyable.

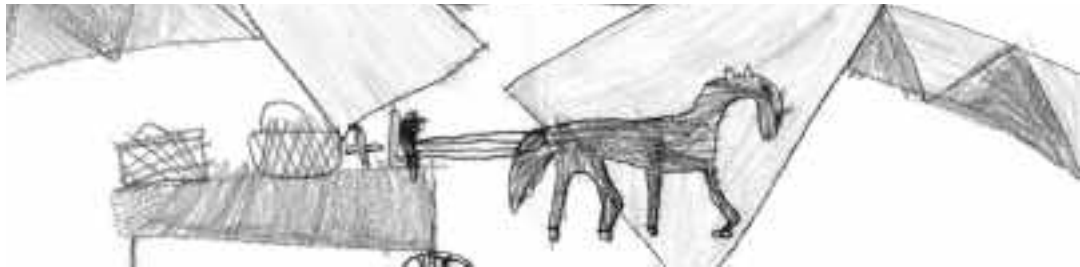
J'ai vu le Normand Rola Rola
Tenir en équilibre sur des rouleaux dans différents sens
Sur six planches posées.

J'ai vu le paysan Evgueni Smarlovski
Arriver sur sa charette tirée par un âne
Faire venir une dame et lui mettre un manteau,
Faire sortir des dizaines de fouines et du col un renard.

J'ai vu Germaine Delbosq
S'allonger sur sa moto
À un pied un anneau, à l'autre un rouleau
Avec ses mains jongler et avec quatre ballons.

J'ai vu le groupe Mambo Jambo
Sauter dans des cerceaux
Passer sous une barre de feu
Faire de la corde à sauter.

Cécile Deverly CM2



J'ai vu Yasmine Smart, en robe bleue et argentée
Faire se cabrer, de beaux chevaux en liberté.

Je l'ai vue qui, avec son grand fouet,
Les faisaient sauter puis au signal s'arrêter.

J'ai vu Yasmine les faire s'accoupler,
Avancer à contre sens et reculer.

J'ai vu de beaux chevaux marrons et d'autres blancs
Se croiser trois par trois et en même temps.

J'ai vu Yasmine et la haute école
Faire sauter un beau Frison à la corde.

Je l'ai vue avec une de ses partenaires
Le faire se cabrer avec une cavalière

Je l'ai vue, sur un beau cheval noir
Saluer comme pour dire au-revoir ...

J'ai vu un cheval, marcher gracieusement
Tourner avec deux autres chevaux, c'était renversant !

Manon Boutillez CM2

RÉDACTEURS EN HERBE

...les plus petits s'exprimant par le dessin.



J'ai vu Yasmine, la belle Yasmine
Scintiller dans sa belle robe bleue pailletée.

J'ai vu ses beaux chevaux
Se cabrer et marcher sur deux pattes.

J'ai vu ses chevaux
se mettre par deux
Comme s'ils dansaient par deux.

J'ai vu ses chevaux
Sauter des obstacles
Et nous saluer avec leurs pattes.

Viendras-tu au cirque.
Voir Yasmine et ses chevaux ?

Pauline Jacob CE1

J'ai vu les los Diablos del Fuego
Tapper sur leur tambour.

J'ai vu les los Diablos del Fuego
Tapper sur les planches de bois avec des bolas enflam-
mées.

J'ai vu les los Diablos del Fuego
Claquer les bottes sur les planches de bois.

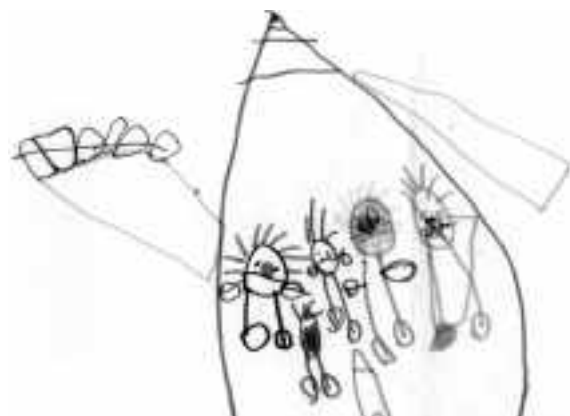
J'ai vu los Diablos del Fuego
Vêtus d'un pantalon, rouge, noir, et doré.

J'ai vu los Diablos del Fuego
Crier sur un rythme rapide.

J'ai vu los Diablos del Fuego
Faire chacun leur tour un numéro.

Quel numéro extraordinaire !

Thomas Protain CM1



J'ai vu de sublimes Kenyans
Vêtus de costumes de peau tachetée
Courir à toute vitesse
En sautant dans des cerceaux.

Je les ai vus
Faire de très belles pyramides
Avec des porteurs.

J'ai vu un splendide Africain
Passer sous la barre de feu
La barre s'abaisser de plus en plus.

Je les ai vus
Sauter à la corde à quatre pattes ou à deux
Et faire des petites roulades.

J'ai vu d'extraordinaires Kenyans
Danser sur un rythme africain
Tout cela était très beau !

Clément Rad CM1

IMAGES DE FÊTES...



Ambiance de fête, fin juin 2003, pour le septième chapitre de la Commanderie du Chardonnay



Théâtre, salle polyvalente, avec la troupe "Atrac Théâtre", les 12 et 13 décembre 2003

IMAGES DE FÊTES...



Les enfants de l'école décorent les sapins... Noël approche.



24 décembre 2003 au soir : le Père Noël passe nous rendre visite...

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

PHOTO QUIZ N° 7



La réponse à notre précédente photo-quiz était "La pierre commémorative du premier bombardement aérien à Villers pendant la première guerre mondiale". Cette pierre se situe au 18, Avenue de Champagne.



PHOTO QUIZ N°8



L'indice : levez les yeux...
Réponse dans le *VILLERS* infos n°30

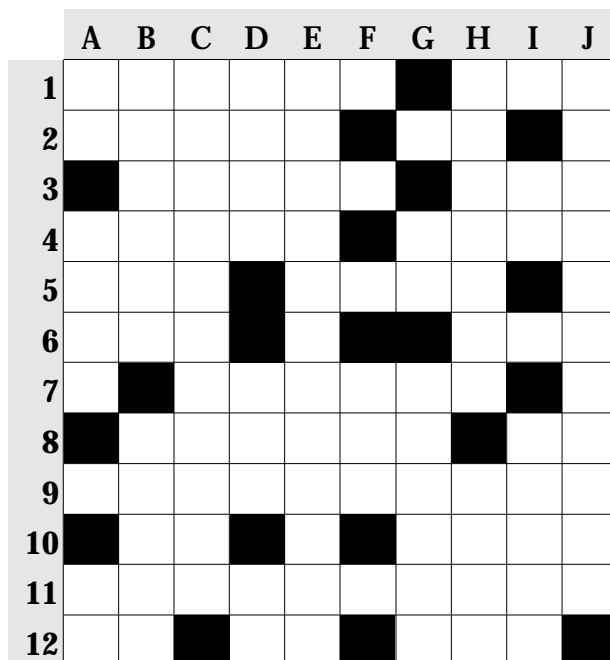
MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Peut être de terre ou de fer. Petit, moyen ou grand.
2. Périmé. Protecteur.
3. Animal marin. Métal.
4. Du verbe aller. Achevé.
5. Pas mouillé. Prénom.
6. Norme. Armée secrète.
7. Contestateur.
8. Lacs marins. Contracté.
9. Tramer.
10. Fin. Soutien.
11. Inactifs.
12. En matière. Coutumes. Accord étranger.

Verticalement

- A. Dose. Partie du monde. Préposition.
- B. Marches. Ongulées.
- C. Sucres.
- D. Changea. Fait. Adverbe.
- E. Études des poissons.
- F. École.
- G. Parti politique. Marine étrangère.
- H. Paramétrer. Encaustique.
- I. Adverbe. Chanteurs.
- J. Dessins.



• La section locale du SYNDICAT GÉNÉRAL des VIGNERONS

Discours prononcé par M. Michel LONGIS, à l'occasion de la SAINT VINCENT 2004

"Monsieur le maire, Monsieur l'Abbé, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Parmi nous aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir la Confrérie de Rixensart en Belgique, représentée par M. et Mme Forest, toujours fidèles aux Chapitres de notre Commanderie. Vous avez souhaité participer à cette fête de Saint-Vincent, je vous remercie de votre présence et je vous souhaite de passer une excellente journée.

L'année 2003 restera marquée dans nos mémoires, que ce soit au niveau climatique, au niveau des rendements et de la précocité des vendanges. La nature nous rappelle sans cesse ce dont elle est capable. M. Arnaud Margaine ayant très bien relaté les aléas de cette année viticole, j'aborderai donc d'autres sujets.

Le 18 juillet 2003, la Commission Technique de Suivi des conditions de production s'est rendue dans notre commune. Cette matinée pédagogique et constructive a permis d'aborder plusieurs sujets liés aux pratiques culturelles. L'ambiance était plutôt détendue.

En septembre 2003, nous avons rencontré les responsables du tronçon C de la ligne TGV, à propos du merlon acoustique situé sur la commune des Petites-Loges. Craignant un blocage d'air froid à cet endroit, et donc des risques d'aggravation de gel de printemps, le Syndicat Général des Vignerons a contacté le professeur Beltrando, climatologue à Paris. Suite à son déplacement sur le terrain, je vous donne la conclusion de son rapport. Je le cite : "Il ne me paraît pas nécessaire d'envisager d'études spécifiques sur ce secteur, mais par précaution il me paraît utile de disposer d'une coupe topographique pour préciser

la forme du coteau avant d'émettre une conclusion plus affirmative."

Concernant le projet de contrat rural sur la qualité de l'eau : le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin versant de la Vesle, la Chambre d'Agriculture et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont mené une enquête sur deux ans. Il apparaît urgent de sécuriser l'alimentation en eau potable et de protéger la ressource en eau souterraine. Je vous invite donc à vous informer sur les améliorations possibles que la viticulture peut apporter dans ce sens. La vendange de 2003 a marqué le terme des accords interprofessionnels signés en 2000. Avec le projet CAP 2004 concernant l'encadrement du marché et pour éviter trop de libéralisme, une nouvelle organisation se dessine peu à peu. En voici les modalités : sur la base d'un prix constaté, plus prime actuelle, prime d'engagement à l'hectare, mécanisme de révision suivant l'inflation, une garantie de paiement, le tout pour une durée de six ans. Pour plus d'informations, je vous invite à la réunion de secteur le vendredi 13 février à 17 heures à la salle des fêtes de Vaudemange.

Avant de terminer, voici les derniers chiffres des ventes de l'année 2003 : avec 292 300 000 bouteilles vendues et un prix de vente en hausse de 4 %, la Champagne est l'une des régions viticoles françaises à avoir échappé à la baisse de la consommation des vins. Un dernier chiffre pour finir : à titre de comparaison, en 1993 nous vendions 229 000 000 de bouteilles.

Je vous remercie de m'avoir écouté, je vous souhaite une bonne Saint-Vincent ainsi qu'une bonne année 2004."

• LES SAPEURS POMPIERS

INFORMATIONS

Nous vous remercions, de l'excellent accueil que vous nous avez réservé, lors de la présentation de notre calendrier 2004. La recette et les dons divers que vous nous offrez, permettent de nous équiper en petits matériels et d'en assurer la maintenance, ainsi que l'acquisition du renouvellement annuel de l'habillement. Cette aide permet de soulager le budget Communal envers les Sapeurs Pompiers.

SECOURISME

Nous vous rappelons que nous organisons, les **13 et 14 mars prochains**, une cession de **cours de secourisme à Villers Marmery**.

- Vous avez **au moins 14 ans** et souhaitez **acquérir**

les gestes de premiers secours, cette formation s'ouvre à vous. Pour un prix de 52€ et après 12 heures de cours, vous pouvez repartir avec le **diplôme officiel de l'AFPS** (Attestation de formation aux premiers secours).

- Vous êtes **déjà titulaire d'un diplôme de secourisme** et vous souhaitez **remettre à niveau** cette formation, les 12 heures de cours vous coûteront 20€ . Nous prenons toutes les inscriptions jusqu'au **15 février prochain**.

Contactez l'Adjudant Chef Alain HAUTEM, 4 rue des grandes vignes au 03.26.97.94.26.

*Le Chef de Centre
Alain HAUTEM*

• L'ÉVEIL SOCIO-CULTUREL

Les membres de l'Éveil Socio-Culturel vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2004.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont fait don de bouteilles de champagne, de leur temps et pour l'accueil des enfants de l'école lors de la vente des billets de tombola.

Le Noël des enfants a débuté par la visualisation du film "l'Âge de glace" dans la matinée, puis le Père Noël leur a rendu visite dans l'après-midi suivi d'un goûter préparé par les parents pour innover.

Les membres du bureau

• La section locale de l'A.V.C.

Discours prononcé par M. Arnaud MARGAINE, à l'occasion de la SAINT VINCENT 2004

"Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, Monsieur l'Abbé,

Permettez-moi de vous souhaiter une bonne année 2004 et que l'année viticole soit moins chaotique.

On pourrait résumer cette campagne 2003 de plusieurs façons : gel, canicule, hâtive. Il y en a une que je trouve appropriée, elle n'est pas de moi, c'est un dicton qui revient à l'ordre du jour "Taille tôt, taille tard, rien ne vaut la taille de mars".

C'est vraiment d'actualité, le gel d'avril a fortement marqué nos esprits et notre capital bloqué. Si l'on compare les surfaces taillées à la même époque on remarque que celles-ci ont bien diminué. Je me souviens d'une remarque d'un technicien du CIVC dans "Le Vigneron Champenois" de décembre 2002, qui s'interrogeait sur la croissance de la taille en période hivernale. Voilà une mise au point qui est faite sur 2003 qui restera dans nos esprits quelques années, avant d'oublier et de rappeler que c'est toujours la nature qui a le dernier mot. Ceci étant, il est vrai que le gel d'avril a eu de lourdes conséquences, mais je suis convaincu que nous avons négligé un gel hivernal, rappelez-vous des températures de début janvier 2003 avec un grand écart thermique de plus de 20°C en quelques heures entre le positif et le négatif. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir régulièrement du broussin.

Après le gel, nous aurions pu croire en une année végétative un peu plus longue. Mais non, seulement 80 jours se sont écoulés entre la pleine fleur et la récolte, conséquence d'une période sèche, suivie de canicule. "Vendange exceptionnelle" depuis quelques années on emploie souvent ce mot. Parlons plutôt de vendange à caractère inédit. 76 est battu et il faut remonter en 18... 1822, peu s'en souviennent. Mais pour celle-ci, on pourra dire : "j'y étais."

Vendange tout de même difficile pour sa mise en place du point de vue législatif et technique. Il est vrai qu'une récolte en août pose quelques problèmes. Je reviendrai seulement sur un point, l'interprofession souhaite qu'une date unique de début de vendange soit fixée, puisque chaque commune ou secteur de même cépage prend en charge le choix de la meilleure date de début de cueillette. Cela donnera plus de poids aux prélèvements d'avant

vendange, et nous rendra plus responsables. Le seul bémol que je vois, c'est qu'il faut que le cadre législatif soit bien défini, sinon beaucoup de dérives seront possibles. Cela n'engage que ma responsabilité et je l'ai fait remarquer à notre président au cours du mois d'août, je n'étais pas le seul à lui faire remarquer. J'avais trouvé incohérent de demander des dates de vendange hâtive, ce qui était largement justifié et de demander également par la même occasion des degrés minimum très bas. Ceci dit à demi-mot, à ne pas divulguer, pour éviter les dérives. Certes elles n'ont pas eu lieu car les raisins de 2ème et 3ème générations sont arrivés avec une maturité qui elle aussi était exceptionnelle.

Vendange longue : presque 2 mois, cela a permis à la Champagne de faire une récolte honorable au vu des conditions : 8250 kg/ha.

La moyenne communale doit se situer 800 kg en dessous de celle-ci. Le poste maturité avait estimé entre 6000 et 6500 kg, nous n'en sommes pas très loin. Les indices de maturité ont crevé les plafonds grâce à des degrés élevés, peut être trop, et des acidités basses. Voici donc le bilan de la campagne 2003.

Quelques mots sur la confusion, il me semble que celle-ci a bien fonctionné, dans le contexte de l'année où peu de marge de manœuvre était possible. Je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont participé à la confusion. Elle sera remise en place et vous recevrez prochainement les bulletins d'adhésion pour la prochaine campagne. J'espère qu'elle aura le même nombre d'adhésions, voire plus que l'année passée (92%). Cette technique présente quelques points intéressants, bonne efficacité (n'oublions pas que les matières actives insecticides utilisables au vignoble sont en réduction), respect de l'environnement et de son utilisateur, et un que je mettrai en avant pour 2004 surtout du point de vue communal, se sont les problèmes d'accès aux parcelles pendant la campagne, occasionnés par les travaux de voiries qui seront en cours.

Pour en terminer, notre paysage change, évolue, depuis cet été la muraille des loges est sortie de terre. Ce merlon de 7,8 mètres sur plan est là pour une raison acoustique et espérons qu'il ne provoquera pas un blocage trop important pour l'écoulement de l'air. Après avoir rencontré les

responsables du tracé, après la venue d'un climatologue sur place (qui était en charge des problèmes sur Sillery et Verzenay). Celui-ci nous a rassurés en nous indiquant qu'il pensait que ce merlon aurait peu ou pas d'influence sur des gelées printanières, étant donné que les vignes les plus proches sont situées à une distance de 450 mètres. Des relevés de température seront tout de même réalisés au cours du printemps.

Pour finir sur une boutade, nous sommes souvent critiqués de village gaulois, voilà enfin un rempart digne de ce nom où de ce côté nous ne pourrions plus voir nos voisins. Ne méprisons pas les voisins, ce sont eux qui vont tout de même dans un proche avenir nous apporter l'eau.

Je vous remercie pour votre attention."

• LE COMITÉ DES JEUNES

Cette année, dans le cadre du fleurissement du village, le Comité des Jeunes vous propose de mettre à disposition des bacs à fleurs pour l'embellissement de vos trottoirs.

L'achat des fleurs et l'entretien des bacs sera à la charge des demandeurs. Pour toutes les personnes intéressées, différents modèles seront à disposition chez M. Franck MALOT. Veuillez contacter celui-ci au 03 26 97 90 48 avant le 31 mars 2004.

Le comité

• LE COMITÉ SAINT-VINCENT

Discours prononcé par M. Laurent HERPET, à l'occasion de la SAINT-VINCENT 2004

"Bonjour à toutes et à tous.

Je suis très heureux de vous accueillir pour cette fête de St Vincent 2004. Je remercie l'abbé Rousselle d'être venu célébrer notre Saint patron. L'année écoulée fera date dans l'histoire de la Champagne. Mais déjà se profile une nouvelle saison et son cortège d'interrogations. Demandons dans nos prières de préserver la crédibilité et l'équilibre économique de notre profession, de sortir de notre individualisme et de s'engager dans le souci de l'intérêt collectif. Bonne fête à tous.

Au nom de toute l'assemblée, merci à l'abbé Rousselle d'avoir été parmi nous pour célébrer notre Saint Patron.

Merci à Pascal François notre bâton, pour son accueil.

Enfin, un très grand merci à Marie-Annick Urbany pour son dévouement et son aide très précieuse pour le bon déroulement de cette cérémonie.

Maintenant, je vous invite à suivre notre bâton de St Vincent pour aller partager le verre de l'amitié..."

Le Comité Saint Vincent se compose de :

Président :	Laurent HERPET
Vice-Président :	Joël PRZYGONSKI
Trésorier :	David SAUSSET
Secrétaire :	Pierre-Emmanuel PAQUAY
Autres membres :	Maxence LONGIS, Julien THOMAS, Franck GAUDRIER, Franck MAINE, Michel FAUVET

• L'A.S.VM.

L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 14 novembre 2003 avec une salle bien remplie avec, comme ordre du jour :

- Appel des cotisations
- Section gymnastique (le jeudi, de 20h à 21h)
- Les différents tournois de boules
- Le club junior Tennis est ouvert à partir de 6 ans (le mercredi, de 16h à 18h).
- Critérium de tennis avec une équipe jeunes en départementale et une en régionale.
- Un bilan de la trésorerie avec recettes et dépenses.
- Les élections avec la représentation des membres du bureau déjà en place.

Cette assemblée s'est terminée avec le pot de l'amitié.

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

TARIFS 2003/2004

Tennis extérieur / intérieur	+ de 18 ans	66 €
Tennis extérieur / intérieur	- de 18 ans	41 €
Tennis extérieur	+ de 18 ans	36 €
Tennis extérieur	- de 18 ans	26 €
Tennis intérieur	invité	5 €
Tennis extérieur	invité	4 €
École de tennis	- de 12 ans	125 €
Boules	3 tournois	13 €
Boules	1 tournoi	6 €
Gymnastique	+ de 18 ans	88 €
Gymnastique	- de 18 ans (1/9/03)	60 €

Tennis : Badge : caution de 6,10 €

Tennis et Boules : Clé du portillon : caution de 6,10 €

Le Président
Philippe LIÉGEOIS

• LE COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes de Villers Marmery a vu le jour le mercredi 5 février 2004.
Il aura pour but d'organiser les différentes festivités villageoises.

Ont été élus à l'unanimité :

Président : Claude Boquet.

Vice président : Jean Michel Loiseau.

Secrétaire : Sylvia Simonet.

Trésorier : Catherine Huvet.

Administrateurs : Colette Boutillez, Olivier Marchand, Marc Boutillez, Olivier Pujos, Jean François Putaud.

Membres actifs : Franck Malot, Louis Hautem, Arnaud Margaine, Didier Rothier, Rémy Hautem, Emmanuel Bernard, Philippe Delepierre, Michaël Hautem et Stéphane Serra.

Les personnes souhaitant intégrer cette association peuvent prendre contact avec un de ces membres.

Le Président
Claude BOQUET

• L'A.S.A.

Dans le dernier Villers *infos*, je vous annonçais pour début octobre le commencement des travaux dans les chemins des Alouettes vivandes, des Hurons, des Voilons et la pose de canalisations le long de certains

chemins, devant être ensuite enterrées.

Comme vous avez pu le constater, ces travaux n'ont pas été réalisés.

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite et fin)

De ce fait, nous avons adressé le 12 décembre dernier à l'entreprise ayant signé le marché de travaux, un courrier leur rappelant leurs engagements envers l'A.S.A., à savoir le délai prévu, soit 18 mois à compter du 10 juin 2003 et le montant des pénalités en cas de retard s'élevant à 680 € par jour, ceci concernant la réalisation de la tranche ferme des travaux.

Tous les personnes intéressées et voulant s'informer sur ces travaux peuvent participer à toutes les réunions de chantier qui ont lieu chaque jeudi à 10h.

Afin de minimiser les frais de géomètre pour l'implantation des canalisations et des voiries en béton, je demande à ce que chaque personne riveraine des chemins, balise les bornes de ses parcelles.

Merci par avance pour votre compréhension et votre patience.

Laurent LONGIS



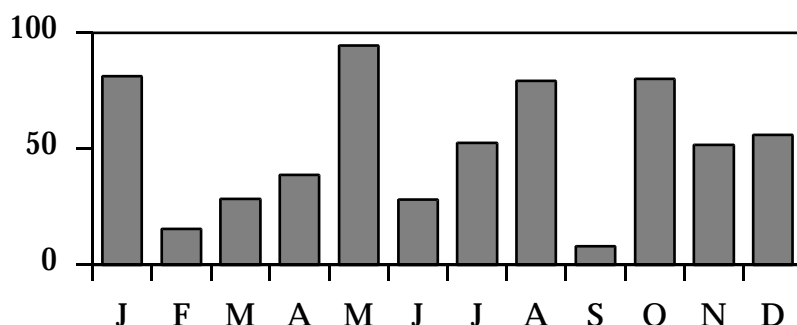
• LE CLUB DES ANCIENS

C'était le 11 janvier 2004 à 15h, le club des Anciens de Villers-Marmery se réunissait avec ses adhérents et des invités, au total 42 personnes pour déguster la traditionnelle galette des rois, dans une ambiance très chaleureuse qui fût d'autant plus animée par un jeune avec sa sono très appréciée de tous les âges. Le champagne et le café étaient à la fête et pour terminer cette journée, un panier garni fût pesé par toutes les personnes et gagné par une invitée.

Le Club remercie Monsieur le Maire pour sa présence à l'assemblée générale et à la galette des rois.

**Le samedi 5 juin 2004 à la salle polyvalente de Villers-Marmery
Soirée dansante animée par l'orchestre Damien BEREZINSKI.**

Relevé pluviométrique (en ml/m²) - Année 2003



Il est tombé 614,35 ml d'eau au m² à Villers-Marmery en 2003.

Depuis 1991, 2003 a été l'année la plus sèche.

En 1991, il était tombé 641,05 ml d'eau au m².

Le record de pluie date de 2001, avec 1055,20 ml/m².

De l'eau ? quelle eau !

Voici un extrait du livre "Monographie de Villers-Marmery" écrit par A. Mignot, destiné à nous rappeler qu'autrefois l'eau ne coulait pas forcément de source...

Suite à la liste des sources (les Navennes, la Brunette, Brocot, la Peureuse et le Creusin), A. Mignot écrit :

"Néanmoins (en parlant des sources), la quantité d'eau fournie ne répond pas aux besoins de la localité, aussi les habitants ont-ils dû construire des citernes destinées à recueillir l'eau de pluie.

Les puits, peu nombreux, sont profonds de 30 à 40 mètres. Cela se comprend si l'on songe qu'ils sont au-dessous des trois bancs argileux retenant les nappes d'eau. Ils sont creusés dans la craie et ne sont alimentés que par les infiltrations. C'est pour cela qu'ils se tarissent dans les années sèches et qu'il faut creuser au-dessous de la nappe d'infiltration pour avoir de l'eau.

On peut supposer que de tout temps les habitants ont cherché à se procurer de l'eau, soit en établissant des mares, soit en amenant au village l'eau des sources de la forêt.

Ainsi, en 1762, année sèche pendant laquelle les trois quarts des puits étaient taris : on a eu recours aux fontaines (aux sources) qui sont dans le bois au-dessus du village. (...) L'eau a coulé tout l'été et a rempli la plus grande mare du village (NDLR : pas précisée !) ; il y a eu assez d'eau pour la remplir ; les habitants s'en servaient pour arroser leurs jardins, bâtir leurs maisons, abreuver leurs bestiaux."

Un rapport de 1769 établit le besoin impérieux des habitants en eau : "il n'y a que quelques puits ayant de 100 à 150 pieds de profondeur et des mares qui sont sèches à la Saint Jean, les trois quarts des puits ayant été taris en 1762 et 1767."

Malgré une "corvée volontaire" de quatre jours par an, décrétée en 1769, les habitants n'ont pu nettoyer et mettre en valeur les sources. Le travail a été abandonné, et les habitants se sont contentés des puits (dont un puits communal situé près du café actuel "Le Soleil d'Or") et des mares, gués ou gloies qui existaient.

A. Mignot cite les mares recensées en 1789, à l'époque de la Révolution :

- "1 - Gué Gargam, appelé plus tard mare des Chavaliers, supprimé en 1891 par suite de la vente de son emplacement à M. Bourge.
- 2 - Gué Caillet, ou gué du père Vincent, supprimé en 1852 lors de l'alignement de la rue des Mises (actuelle rue Dom Pérignon)
- 3 - Gué Cousinat, existait en 1792. Cette mare ne figure plus sur l'acte de vente du gué Gille, elle a donc été supprimée entre temps. (Louise-Amélie Cousinat, épouse Delagravière)
- 4 - Gué Gille, ou gué de M. Delagravière, vendu en 1877 à M. Legras-Benoit.
- 5 - Gué des Hainauts ou des Haigneaux (quartier démoli avant 1960, actuelle Place Nouvelle).
- 6 - Gué de la Croix de Fer, près de la croix du même nom. (en bas de l'actuelle rue de Charleville)
- 7 - Gué des Fossés-Roger, à l'emplacement du jardin de M. Lamort (NDLR : au début du siècle)
- 8 - Gué des Routoirs, près du chemin de ce nom (NDLR : chemin aujourd'hui disparu)
- 9 - Gloie des Pigeons, à Perthelle, près du champ de M. Laudy."

On peut voir encore quelques mares sur le plan du village dessiné en 1830 : voir plan joint. À cette époque la totalité des mares représentait 10 ares 45 centiares. Peu à peu, toutes les mares situées dans le village ont été supprimées pour cause d'insalubrité publique. La gloie Gayon (ou Cayon ?) a été remblayée avec de la craie en 1832 pour justement "éliminer les odeurs nauséabondes" selon la délibération municipale y afférent. Le "?" est peut-être sa localisation sur le plan de 1830 ?

Aujourd'hui les seules mares visibles sur le territoire communal sont récentes, voire très récentes. Elles ne sont pas là pour donner de l'eau aux bestiaux, ni faire la lessive, je Crroâ...



ERRATUM ET COMPLÈMENT

GRILLES DE L'ÉGLISE :

Dans l'article sur la donation de Madame Veuve Bergeot, j'ai omis de dire que les grilles de l'église avaient été repeintes, au moins une fois dans le cours du XX^e siècle, par l'employé communal de l'époque : Monsieur Krantz. Avec toutes nos excuses.

Une précision : en comparant le plan cadastral de 1830 et celui de 1951, on voit que le tracé du mur d'enceinte du jardin de l'église a changé (le jardin de l'église se réduit). C'est donc une évidence : le mur actuel n'est pas celui d'origine. En recherchant dans le registre des délibérations du Conseil Municipal de l'époque, on retrouve une série d'écrits concernant une vaste opération de travaux sur l'église et son parvis de 1894 à 1896. Notamment la décision de "construire un mur d'ap-

pu du Parvis de l'église" : c'est donc bien la preuve qu'il n'y en a pas, ou peu, avant. Faut-il voir là une occasion d'élargir les rues adjacentes, en "retroussant" un peu le talus ? Où était-ce, autrefois, une configuration "en motte féodale", c'est-à-dire une ceinture de murs bas, au pied des talus ? À voir... Les travaux ont lieu en 1895, par Monsieur Tanet, maçon à Reims, pour la somme de 2 980 francs.

La grille, elle, est déclarée utile et même "indispensable" au parachèvement des travaux du mur. Le don de Madame Veuve Bergeot est donc le bienvenu. Le marché de travaux est passé de gré à gré et la pose a lieu en 1896 par Monsieur Thomas, serrurier à Reims pour la somme de 3 005,13 francs. Rappelons que le don s'élevait à 3000 francs !

Voilà les dernières précisions que l'on peut apporter, en attendant d'autres éventuelles découvertes dans les archives municipales.

LES GRANDES MAISONS DE CHAMPAGNE

MOËT ET CHANDON, à ÉPERNAY

1743 marque traditionnellement la fondation de cette Maison vieille de 250 ans mais ses racines sont probablement plus anciennes. À l'origine de ce qui est devenu un véritable empire, on trouve Claude Moët, puis son fils Claude-Nicolas, qui ouvre dès le XVIII^{ème} siècle de nombreux marchés européens. Son fils, Jean-Rémy Moët, côtoie les grands d'Europe dont beaucoup deviennent des clients fidèles et c'est ainsi que l'Empereur Napoléon I^{er} visita les caves de la Maison le 26 juillet 1807. À sa mort, en 1842, la notoriété de la Maison est sans équivalent. Son gendre, Pierre-Gabriel Chandon de Briailles, prend sa suite et rachète les ruines de l'abbaye d'Hautvillers, autrefois demeure du célèbre Dom Pérignon. Il la rebaptisera Moët et Chandon en 1832, nom qu'elle conserve toujours.

C'est au sortir de la seconde guerre mondiale que la Maison pose les bases de sa puissance future : introduction en bourse, rachats successifs puis, en 1987, constitution du groupe LVMH. Actuellement, Moët et Chandon représente 25% du total des exportations de Champagne et on estime que toutes les 4 secondes, une bouteille de Moët est débouchée.

Dans l'univers du Champagne, tout apparaît ici gigantesque. Le vignoble en propriété dépasse les 772 hectares pour une classification moyenne qui atteint les 93%. Cela ne représente pourtant que 25% des besoins en raisins d'une Maison qui produit chaque année environ 25 millions de bouteilles. Si la Maison utilise les trois cépages champenois, ceux-ci proviennent de plus de 200 sites différents, une diversité qui assure au fil des ans une belle régularité. Le chai renferme plus de 500 cuves et les caves accueillent un stock de quelques 92 millions de bouteilles, dans des caves profondes de 40 mètres que plus de 200 000 visiteurs viennent fouler. Une grande maison par la production, mais aussi par la taille : c'est la plus importante de Champagne.



Aujourd'hui, Moët et Chandon est incorporé au sein d'un groupe puissant dans l'industrie du luxe : LVMH, avec à sa tête Bernard Arnault. Un groupe leader du marché mondial du luxe qui compte en son sein des marques prestigieuses de vins : Charles Hennessy et Moët & Chandon bien sûr, mais aussi Dom Pérignon, Canard Duchêne, Veuve Cliquot, Krug, Mercier entre autres. Des maisons de couture comme Céline, Christian Lacroix, Christian Dior, Yves Saint Laurent et Gucci. Le célèbre maroquinier Louis Vuitton. Mais aussi des magasins de distribution comme Le Bon Marché, la Samaritaine ou encore la chaîne Sephora.

LVMH, c'est aussi un groupe implanté partout dans le monde et qui possède des vignobles dans de nombreux pays : Chili, Californie, Australie, Nouvelle Zélande, etc.

IMAGE DU PASSÉ...



Cette photographie fait partie des images sélectionnées pour figurer dans la brochure "Mémoire d'un siècle"...

LE CALENDRIER

Jeudi 4 Mars, Mercredi 12 mai, Jeudi 13 mai et Jeudi 8 juillet 2004

Ramassage des housses en plastique chez les manipulants par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

Mercredi 17 Mars 2004

Collecte de sang à la salle polyvalente.
Venez nombreux.

Mercredi 24 Mars 2004

Salle polyvalente. Réunion de préparation pour les décorations de fin d'année.

Mercredi 31 Mars 2004

C'est la date limite pour demander un bac à fleurs au Comité des Jeunes.

Samedi 5 Juin 2004

Soirée dansante à la salle polyvalente, animée par l'orchestre de M. Damien BE-REZINSKI.

EN BREF...

AVIS DE RECHERCHE

Nous recherchons des informations sur l'ancienne fanfare de Villers-Marmery :

Si vous possédez ce genre de document (statuts, compte-rendus, membres, ...), contactez-nous en Mairie S.V.P.

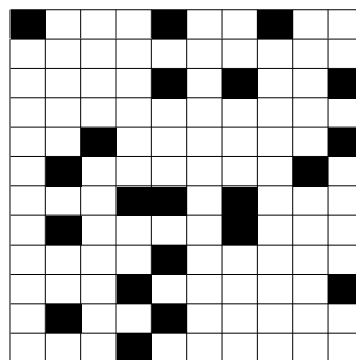
Merci

Toutou propre...



De nombreuses personnes se plaignent des déjections canines qui jonchent les trottoirs et les rues de notre village. Propriétaires de chiens, ne les laissez pas divaguer...

Solution des mots-croisés



DÉCHETTERIE

(Centre d'Apport Volontaire de Trépail)

Lundi : de 13h à 17h

Mercredi
Vendredi | de 9h à midi
Samedi

HORAIRES D'HIVER
à partir du 3/11/03



LES ARTICLES POUR LE PROCHAIN VILLERS infosdoivent nous parvenir AVANT le 15 JUIN 2004... merci.